

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
0413312566

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental
(collège de l'Estaque à Marseille).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens 1^{ère} ligne souscrit par la collectivité auprès de la SMACL Assurances, le Département a déclaré les dommages subis par le collège de l'Estaque sis 348 rue Rabelais à Marseille (13016) à la suite de l'incendie criminel perpétré le 21 novembre 2017.

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite à la réunion d'expertise du 28 novembre 2017, l'assureur de la collectivité propose une indemnisation de 109 816,65 €TTC répartie de la façon suivante :

- une somme de 97 579,72 €au titre du règlement immédiat,
- une somme de 12 236,93 €au titre du règlement différé après travaux et sur justificatifs.

Compte-tenu de ces éléments, l'indemnité proposée est satisfaisante et il est proposé de l'accepter.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL